

Décision

Générale

colonial

Décision n° 9 Inspecteurs «le la sûreté.

n° 9

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 janvier 1941

Numéro JO
n° 531 du 28/02/1941

Date du numéro
28 février 1941

TEXTE INTÉGRAL

M. Audibert, inspecteur de la sûreté, officier de police judiciaire, est mis provisoirement à la disposition du commandant de cercle et nommé agent du Service d'hygiène. Il sera chargé de constater et de relever toutes infractions aux règlements d'hygiène publique. M. Audibert prêtera le serment prévu par les règlements en vigueur.